

PROGRAMME DE FORMATION

Les mineurs non accompagnés

Votre contact

Tél : 05.49.28.32.00
Mail : inscription@cerf.fr

Durée

3.00 jour(s)
21:00 heures

Public

Tout professionnel intervenant ou amené à intervenir auprès de mineurs non accompagnés.

Participants

Mini : 6 p. Maxi : 15 p.

Objectifs de la formation

Définir les aspects spécifiques du droit des étrangers concernant les mineurs non accompagnés.

Mettre en oeuvre les dispositifs de protection de l'enfance applicables aux mineurs non accompagnés.

Programme

Approche du phénomène migratoire pour ce qui concerne les mineurs non accompagnés.

Le cadre législatif et réglementaire français et international pour ce qui concerne les mineurs non accompagnés, prise en charge au regard des recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS.

L'entrée sur le territoire : les différents statuts et la détermination de la minorité ou de la majorité.

La demande d'asile du mineur, le titre de séjour, la demande, l'attribution, le renouvellement.

Le séjour du mineur non accompagné et ses droits : la santé, la scolarité, l'insertion professionnelle.

Le dispositif de protection de l'enfance : les textes et les pratiques de prise en charge :

- Les différents types de prise en charge mis en place par les départements.
- Spécificités des problématiques sociales des mineurs non accompagnés par rapport aux autres publics confiés à l'aide sociale à l'enfance.

Mineurs non accompagnés et traite des êtres humains : cadre juridique et conséquences sociales et psychologiques pour les victimes.

Méthodes et supports

Apports théoriques. Etudes de cas. Echanges.

Prérequis

Aucun

Modalités de positionnement et d'évaluation :

- en amont de la formation un questionnaire de positionnement est adressé au futur stagiaire afin d'apprécier à la fois ses acquis, ses besoins et ses attentes ;
- au début de la formation, les réponses à ce questionnaire sont le point de départ d'un travail de mise en commun autour des pratiques et attentes des participants ;
- au cours de la formation, de nombreux exercices, études de cas ou mises en situations permettent aux apprenants d'assimiler les savoirs et savoir-faire et au formateur d'appréhender, à l'aide d'indicateurs, si ces savoirs et savoir-faire sont à la fois acquis (ou en cours d'acquisition) et correctement mis en œuvre par les personnes formées.
- en fin de formation les participants sont invités à compléter une fiche « évaluation » leur permettant d'exprimer leurs appréciations et de faire état de leurs acquis vis-à-vis de l'action de formation.

A l'issue de la formation, CERF FORMATION délivrera, en fonction notamment des retours sur l'évaluation des acquis, une attestation de fin de formation.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Les aménagements du dispositif pédagogique utiles à la compensation du handicap seront étudiés sur demande par notre référent handicap (referenthandicap@cerf.fr), en liaison avec le Centre Ressource Formation Handicap.

Tous nos locaux sont accessibles aux PMR.